

Annexe Durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers des budgets annexes "Eau" de la Métropole

Intitulé	Biens	Proposition
Frais d'établissement		5 ans
Frais d'étude non suivis de réalisation cf article D5217-20		5 ans
Concessions droit	logiciels	5 ans
Autres immobilisations incorporelles		10 ans
Agencement et aménagement de terrain	Terrains nus	15 ans
	Terrains bâtis : Clôtures	15 ans
	Autres terrains : Plantations	15 ans
Bâtiments d'exploitation	usine de potabilisation d'eau	40 ans
Bâtiments administratifs		100 ans
Installation générales, agencement, aménagement des constructions	Bâtiments d'exploitation	30 ans
	Bâtiments administratifs	15 ans
Autres constructions (Bâtiments durables)	Barrage - Tunnel - Galerie	100 ans
Installations complexes spécialisées	Bassins - Réservoirs - Station de captage	40 ans
Réseau d'adduction d'eau	canalisations	40 ans
Matériel industriel	Poste chloration - Poste surpression - Vannes	15 ans
Outillage industriel		15 ans
Matériel spécifique d'exploitation (Electro mécanique)	Pompes - Compteurs	8 ans
Agencement, aménagement du matériel et outillage industriel		20 ans
Installations générales, agencement, aménagements divers		15 ans
Matériel de transport	véhicules	7 ans
Matériel de bureau et informatique		5 ans
Mobilier de bureau		15 ans
Cheptel		10 ans
Emballage récupérable		10 ans
Autres immobilisations corporelles		10 ans